



j'approuve la
 rature à la
 huitième ligne
 et les mots suivans :
 mis la marque
 ordinaire
 Nicolle ptre

le trente un mars mil sept cens quatre vingt
 deux est né et le lendemain fut baptisé
 par moi vicaire soussigné pierre francois joseph
 bruchez fils legitime de Jean François et
 d' antoinette joseph parris. les parrain et
 marraine furent pierre francois joseph leureu
 et augustine joseph Derain , qui ayant declaré
 né savoir écrire ont ~~signé cet acte~~, de cet
 interpellés
 marque + de pierre francois joseph leureu *JB nicolle*
 marque + d'augutine joseph Derain *ptre*